

MISE EN CONFORMITÉ DES REJETS AQUEUX

Focus Action RSDE
*Recherche de substances
dangereuses dans l'eau*

Anticiper les évolutions réglementaires pour diminuer les **impacts environnementaux** et les **charges**.

Nos atouts

■ 10 ans d'expérience

dans le traitement des effluents industriels pour différents domaines d'activités : agro-alimentaire, aéronautique, industrie textile, industrie papetière, travail mécanique des métaux, traitement de surface, fonderie, hôtellerie...

■ Un regard extérieur et objectif

pour juger de la pertinence technique et économique des points à étudier

■ Une expertise en génie des procédés

pour répondre aux problématiques liées à l'eau dans l'entreprise :

- Mise en conformité des rejets aqueux (effluents industriels / eaux pluviales)
- Mise en place d'un pré-traitement
- Raccordement au réseau (étude technique pour la mise en place d'une convention de raccordement)
- Étude technique pour le rejet au milieu naturel
- Réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RSDE) (cf. focus ci-dessous)

■ La maîtrise du cadre réglementaire

permettant de faciliter la mise en conformité et d'anticiper les évolutions.

■ Un accompagnement complet

de la définition des besoins à la réception et au déploiement des projets.



■ Phase 1 - Caractérisation des rejets

1. DIAGNOSTIC DES FLUX ET DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT EN PLACE

→ Visite sur site et questionnaire préalable

2. DIAGNOSTIC DES REJETS

Caractérisation quantitative et qualitative des effluents à partir d'analyses existantes et/ou de nouvelles campagnes d'analyses (sous-traitance laboratoire gérée par Novallia).

Un rapport reprend l'ensemble des informations collectées :

- Le bilan qualitatif et quantitatif des rejets (actuel et prévisionnel)
- Le bilan des coûts associés à la gestion de ces rejets
- Les capacités présentes et futures des stations de traitement concernées

**Diagnostic et
caractérisation des
rejets**

**Étude de faisabilité
technico-économique**

**Assistance à maîtrise
d'ouvrage**





■ Phase 2 : Étude de faisabilité technico-économique

1. ÉTAT DES LIEUX

Étude du contexte réglementaire et des conclusions de la phase précédente.

2. PROPOSITION DES SCÉNARIOS ET SOLUTIONS TECHNIQUES

Au vu des objectifs, plusieurs scénarios peuvent être analysés, par exemple :

- ▶ Raccordement à une station d'épuration communale (avec ou sans prétraitement)
- ▶ Rejet au milieu naturel (avec ou sans prétraitement)
- ▶ Aménagement de la station en place
- ▶ Nouvel ouvrage épuratoire (épandage, biomasse...)

3. ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNICO-ÉCONOMIQUE

Après validation des scénarios et solutions techniques envisagées, le consultant procède à une analyse des données recueillies dans l'entreprise et réalise le dimensionnement et le chiffrage des projets retenus, en deux phases :

- ▶ La rédaction du cahier de consultation et l'envoi aux fournisseurs
- ▶ La comparaison et l'analyse des offres

4. RÉUNION ET RAPPORT DE SYNTHÈSE

Le rapport de l'étude technico-économique est présenté au cours d'une réunion de restitution, les éventuels commentaires apportés étant intégrés au document final.

■ Phase 3 : Assistance à maîtrise d'ouvrage

1. ACCOMPAGNEMENT

Accompagnement administratif, fiscal et réglementaire pour la recherche et la rédaction des dossiers d'aides.

2. COORDINATION DES PROJETS, GESTION DES SOUS-TRAITANTS

- ▶ Accompagnement du maître d'ouvrage dans la définition des besoins et des objectifs
- ▶ Échanges avec les sous-traitants : vérification de la faisabilité technique, de l'adéquation entre le cahier des charges et la réalisation des projets
- ▶ Suivi des actions et réception des ouvrages



Focus RSDE

■ Réduction des substances dangereuses dans l'eau

L'action nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses dans l'eau (RSDE) pour le milieu aquatique s'inscrit dans l'initiation de la démarche imposée par la Directive Cadre sur l'eau.

Cette Directive a fixé l'objectif d'atteindre **UN BON ÉTAT GÉNÉRAL DES MASSES D'EAU POUR 2015**, et de supprimer les rejets de substances dangereuses prioritaires pour 2021.

L'ACTION RSDE 1 a été engagée en 2002 pour environ 2700 sites relevant des ICPE. Cette phase d'amélioration de la connaissance concernait 106 substances prioritaires, pour des entreprises appartenant à une quarantaine de secteurs industriels.

Ses résultats ont défini **L'ACTION RSDE 2**, généralisant ainsi la surveillance des rejets à tous les sites autorisés, raccordés ou non, selon **3 étapes** :

Surveillance initiale :

Campagne de 6 mesures mensuelles portant sur une liste de substances, déterminées a priori grâce à RSDE 1, en fonction des activités de l'établissement.



Surveillance pérenne :

Une mesure par trimestre sur les substances rejetées en quantité jugée significative



Étude pour la réduction / suppression :

À court terme (6 mois après notification de la surveillance pérenne) : programme d'actions

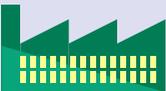
À moyen terme (18 mois après notification de la surveillance pérenne) : étude de réduction décrivant les possibilités de réduction voire de suppression des flux de substances dangereuses

■ Objectifs et méthode

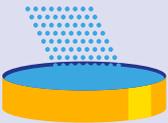
Il s'agit de proposer aux services de l'inspection un plan de réduction qui sera intégré à un acte administratif, comprenant :

- ▶ L'identification de l'exploitant et du site
- ▶ La qualification du milieu récepteur ou de l'installation destinataire du rejet
- ▶ L'identification de l'origine des substances devant faire l'objet d'études de réduction
- ▶ La réalisation d'une **analyse technico-économique** des solutions envisageables :
 - Origine des substances émises
 - Évaluation technique des solutions de réduction, voire de suppression, sur la base des objectifs imposés par le milieu récepteur
 - Évaluation des performances et des aspects économiques des solutions
 - Hiérarchisation des solutions et proposition d'un plan d'actions

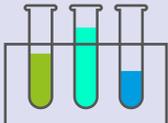
Chaque action est présentée sous forme de fiche, selon le modèle défini dans la trame de l'étude technico-économique.



IDENTIFICATION
DE L'EXPLOITANT
ET DU SITE



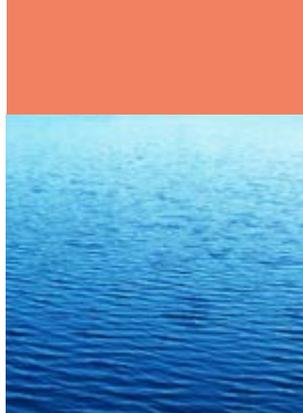
QUALIFICATION
DU MILIEU
RÉCEPTEUR OU DE
L'INSTALLATION
DESTINATAIRE DU
REJET



IDENTIFICATION
DE L'ORIGINE DES
SUBSTANCES
DEVANT FAIRE
L'OBJET D'ÉTUDES
DE RÉDUCTION



RÉALISATION
D'UNE ANALYSE
TECHNICO-
ÉCONOMIQUE
DES SOLUTIONS
ENVISAGEABLES



■ Prestation

Novallia propose un accompagnement pour la **réalisation de l'étude de réduction / suppression des substances dangereuses** mises en évidence lors des surveillances initiale et pérenne, prévue par la circulaire RSDE du 5 janvier 2009 et selon la trame parue dans sa version du 13 septembre 2011.

■ Avantages

Cette analyse permet d'associer **le respect des exigences réglementaires** pour une meilleure préservation des milieux récepteurs à une **réflexion technique et rationnelle** axée sur la réduction/suppression des substances dangereuses à la source des émissions.

Cette réflexion peut être un tremplin pour engager une **DÉMARCHE GLOBALE DE MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS EN EAU ET DES REJETS AQUEUX SUR SITE**.



Pour tout renseignement, visitez notre site web ou contactez votre ingénieur chargé d'affaires

en France - contact@novallia.fr

en Tunisie - contact@novallia.tn

en Suisse - contact@novallia.ch

au Maroc - contact@novallia.ma

Novallia (France) SAS
105 rue La Fayette
75010 Paris

Tél. : +33 1 71 18 22 50

Fax : +33 1 71 18 22 49

www.novallia.fr

Novallia (France)
SAS au capital de 482 250 €
RCS Paris 501 622 336 00029
APE: 7490B - N° TVA: FR96501622336
Organisme de formation - Déclaration
d'activité enregistrée sous le n° 11 75
49559 75 auprès du Préfet de la Région
Ile-de-France

www.novallia.fr | contact@novallia.fr